



COMMUNE D'ANGEOT

PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 3 MARS 2026 À 18h

Membres en exercice : 9

Présents : 8

Votants : 8

Le quorum est fixé à 5 membres, il est donc atteint.

- ✓ Étaient présents : Gilles CORTINOVIS - Anne DUPUIS - Thierry LOUVET - Bernadette MARTINATO - Stéphane NAEGEL - Michel NARDIN - Céline OPPENDINGER - Éric PERIAT.
✓ Excusée : Pauline DONNA.

Ordre du jour :

1. Approbation procès-verbal du dernier conseil municipal
2. Revalorisation des indemnités des élus
3. Convention épicerie sociale et solidaire mobile
4. Organisation des permanences au bureau de vote : élections municipales
5. Informations et questions diverses

Secrétaire de séance : THIERRY LOUVET

1 - Approbation procès-verbal du dernier conseil municipal

Le procès-verbal du 3 février 2026 est approuvé à l'unanimité.

2 – Revalorisation des indemnités des élus

Délibération n° 2026-05

Vu la loi 2025-1249 du 22 décembre 2025 modifiant l'article L2123-23 du CGCT – indemnités de fonction des maires.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la revalorisation des plafonds et propose donc d'appliquer cette augmentation sur les indemnités du Maire et des adjoints à compter du 22 décembre 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de revaloriser les indemnités du Maire et des adjoints, à compter du 22 décembre 2025 comme suit :

- Maire : 28,10% de l'indice brut terminale de la fonction publique
- Adjoints : 10,89% de l'indice brut terminale de la fonction publique

3 –Convention épicerie sociale et solidaire mobile

Délibération n° 2026-06

Monsieur le Maire présente la demande de la fondation de l'Armée du Salut pour installer une épicerie sociale et solidaire mobile sur le parking de la salle Camille de façon ponctuelle. Il y a donc lieu d'établir une convention d'occupation temporaire du domaine public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents s'y rapportant

4 –Organisation bureau de vote

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de se positionner sur un créneau pour la permanence du bureau de vote du dimanche 15 mars.

HORAIRES			
8H00 – 10H30	Pauline DONNA	Gilles CORTINOVIS	Céline OPPENDINGER
10H30 – 13H00	Michel NARDIN	Stéphane NAEGEL	David MEUCCI
13H00 – 15H30	Thierry LOUVET	Annick FELBLINGER	
15H30 – 18H00	Bernadette MARTINATO	Anne DUPUIS	Josiane SANNA

7– Informations et questions diverses

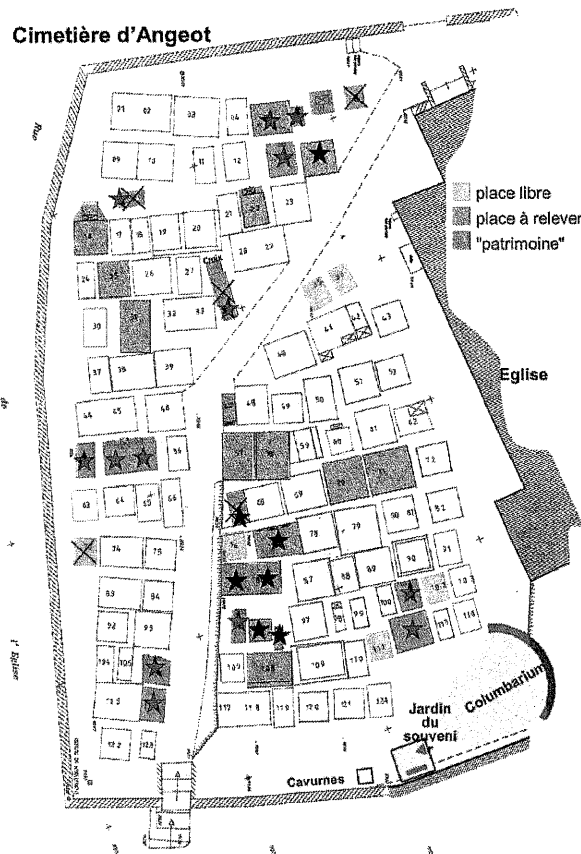
Travaux municipaux

- L'entreprise Baumgartner-CITEOS a transmis un devis pour l'installation d'un mât solaire près du terrain de pétanque. Nous attendons un autre devis pour un luminaire classique relié au réseau.
- Suite à la vérification du clocher de l'église, l'entreprise Frotey nous a transmis un devis pour la réfection du plancher au niveau des cloches.

Autres points

- Il est prévu de modifier notre abonnement Orange Pro par l'ajout d'un téléphone portable uniquement dédié au maire et aux adjoints en cas d'absence du maire. La proposition porte sur un appareil Samsung A17 au coût d'acquisition de 19€ et une augmentation de 14€ par mois de l'abonnement, avec bien entendu un nouvel engagement de 24 mois. Le conseil se dit favorable à cette proposition.
- Nouvelles du SIT. La réfection des toilettes extérieures à l'école de Fontaine a enfin été réalisée pendant les vacances scolaires de février. Le prochain conseil du SIT est prévu le 7 avril : il est donc nécessaire de désigner les deux représentants de la commune dès la séance d'élection du maire et des adjoints.

- La deuxième réunion organisée par deux conciliateurs pour tenter de régler le problème du fossé entre les propriétés Périat et Roy a eu lieu sur site le lundi 2 mars. Après discussion sur les trois devis établis et les diverses modalités afférentes, une solution à l'amiable a été trouvée, à savoir vente de l'emprise du fossé appartenant à Madame Périat à Mme et Mr Roy, intervention d'un géomètre pour borner la modification parcellaire concernée avec partage à 50% du coût de cette intervention entre les deux parties. Mme et Mr Roy s'engagent à effectuer les travaux nécessaires pour éviter les problèmes actuels.
- Une information est faite sur les problèmes de santé actuels d'Eric, notre employé communal.
- Repas de fin de mandat à la Petite Charrue : le vendredi 6 mars à 19h.
- Reprise des concessions en état d'abandon du cimetière : suite à la décision favorable du conseil municipal, un arrêté du maire a été établi. Il convient maintenant de proposer éventuellement le relevage de quelques tombes. Une proposition est présentée.



La séance est levée à 19h30.
 Fait à Angeot, le 6 mars 2026.



Le Maire,
Michel NARDIN

Le secrétaire de séance
Thierry LOUVET